

ORDONNANCE COLLECTIVE

Objet : Initier une formule sanguine complète au triage chez un usager se présentant avec des symptômes associés à la thrombocytopénie immunitaire prothrombotique induite par le vaccin (TIPIV ou TTIV), en contexte de vaccination contre la COVID-19

	Version antérieure	Dernière version
<p>Recommandée par</p> <p>Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles</p> <p>Le comité de pharmacologie</p> <p>Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire</p> <p>Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers</p> <p>Adoptée par</p> <p>Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</p>		<p>2021-05-07</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p> <p>2021-05-07</p>

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Infirmière des urgences du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPub)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
	<i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Urgences
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager de tout âge se présentant avec des symptômes associés à la thrombocytopénie immunitaire prothrombotique induite par le vaccin (TIPIV ou TTIV), en contexte de vaccination contre la COVID-19.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

INDICATIONS

Usager ayant été vacciné dans les jours précédents (4 – 20 jours) avec les vaccins à vecteur viral (AstraZeneca et Covishield) contre la COVID-19 et présentant des signes et symptômes pouvant laisser suspecter une thrombose ou présentant des symptômes de TIPIV :

- Maux de tête graves ou/et persistants
- Symptômes neurologiques focaux
- Convulsions
- Vision trouble
- Essoufflement
- Douleur à la poitrine
- Enflure et rougeur d'un membre
- Douleur abdominale inhabituelle, persistante ou sévère
- Membre froid ou pâle
- Présence de contusions (bleus) sur la peau

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Identifier et traiter rapidement l'usager à risque
- Favoriser la prise de décision médicale au moyen d'examens diagnostiques
- Favoriser le début rapide des traitements subséquents

CONTRE-INDICATIONS

Aucune

DIRECTIVES

Suite à l'évaluation de l'usager au triage et en présence de symptômes associés à la thrombocytopénie immunitaire prothrombotique induite par le vaccin (TIPIV ou TTIV), en contexte de vaccination contre la COVID-19, procéder en stat au prélèvement d'une formule sanguine complète. Informer le médecin de garde à l'urgence de l'initiation de l'ordonnance collective.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Aucune limite au prélèvement sanguin.

Tous les usagers se présentant avec un symptôme inhabituel apparenté à la présence de la TIPIV (ou TTIV) suite à la vaccination contre la COVID-19 doivent être vus par le médecin de l'urgence.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Informar le médecin de garde à l'urgence de l'initiation de l'ordonnance collective.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Expert consulté

Charles Breaux, MD CCMF MU, Chef du département de médecine d'urgence du CIUSSS de la Capitale-Nationale

MSSS (2021). Thrombocytopénie immunitaire prothrombotique induite par le vaccin – TIPIV en contexte de vaccination contre la COVID-19 : Informations aux cliniciens et aux patients – Mise à jour mai 2021

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin de garde à l'urgence.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Dr Charles Breau, Chef du département de médecine d'urgence du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

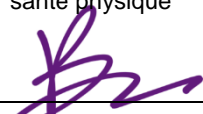
VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Mme Sandra Racine, directrice des soins infirmiers et de la santé physique

2021-05-07

Date

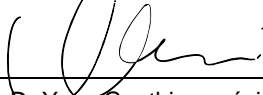


Dr Charles Breau, chef du département de médecine d'urgence

2021-05-07

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Dr Yvan Gauthier, président du CMDP

2021-05-07

Date